



Un enfant ayant abandonné son père peut-il hériter de lui?

Par **biteme**, le **06/12/2013 à 19:34**

[fluo]bonjour[/fluo]
Comment faire pour que l'enfant reconnu par moi mais vivant avec sa mère ne puisse bénéficier de mon héritage? sa mère s'est remarié et ce dernier m'a abandonné car jugeant que mes ressources d'antan n'étaient dignes de lui.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **06/12/2013 à 20:03**

bjr,
peu importe les faits que vous rapportez, sur l'état-civil cet enfant que vous avez reconnu reste votre fils donc votre héritier réservataire.
sauf si une action en contestation de paternité devant un tribunal soit recevable et que votre paternité soit annulée si vous n'êtes pas le père biologique.
rncdt

Par **Lag0**, le **06/12/2013 à 20:32**

[citation]Comment faire pour que l'enfant reconnu par moi mais vivant avec sa mère ne puisse bénéficier de mon héritage? [/citation]
Bonjour,
Seule solution, ne rien laisser à hériter...

Par **franck**, le **24/12/2013 à 19:35**

hi hi ça me reppelle monhistoire de succession , mon père aurait put me déshériter il l'aurait fait , pourtant je l'ai toujours assisté dans son métier de forain , mais celui-ci avait les femmes à la place du cerveau et ceci ne lui a pas rendu service dans la vie ,il s'est fait plumer pendant 10 ans pas sa compagne pacsée et c'est moi qui, après son décès essaie de recomposer le patrimoine de la famille , dilapidé par cet individu.